



SOCIO-SPORT : REPÈRES, PRATIQUES ET PERSPECTIVES

CHAPITRE 1 - INTRODUCTION : LE SOCIO-SPORT

Le socio-sport : Définir un champ d'action en structuration
à l'interface du sport, du social et des politiques publiques.





1) Socio-sport, de quoi parle-t-on ?

Inclusion, éducation, insertion par le sport, performance sociale du sport...

Le socio-sport est un domaine d'activités variées qui utilise le sport et l'activité physique comme outils au service de finalités sociales et sociétales.

À qui s'adresse-t-il ? En priorité à des publics en situation de vulnérabilité ou rencontrant des difficultés spécifiques.

Le socio-sport ne peut être défini de manière figée, il repose sur des pratiques diverses, évolutives et innovantes. Sa définition se construit à partir des réalités de terrain, des pratiques professionnelles et des travaux menés par les acteurs du secteur.

2) Les marqueurs du socio-sport :

Une action socio-sportive se caractérise par plusieurs éléments complémentaires :

Une intention éducative, sociale ou sociétale clairement définie :

Le sport est utilisé comme un moyen d'action et non comme une finalité uniquement sportive.

Des territoires identifiés :

Certaines actions répondent à des problématiques propres à des territoires spécifiques, comme les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou les zones rurales (ZRR).

Des publics spécifiques :

Les actions s'adressent prioritairement à des personnes confrontées à des situations de vulnérabilité, de précarité, d'exclusion ou à des difficultés sociales, sanitaires, éducatives ou professionnelles.

Une ingénierie et des pratiques adaptées :

Les actions nécessitent des méthodes d'intervention, des partenariats et des pratiques sportives adaptés aux besoins des publics accompagnés.

Des thématiques liées aux politiques publiques :

Les projets socio-sportifs interviennent notamment dans les champs de l'insertion, de la santé, de l'éducation, de la prévention, de l'inclusion, de l'égalité ou de la cohésion sociale.

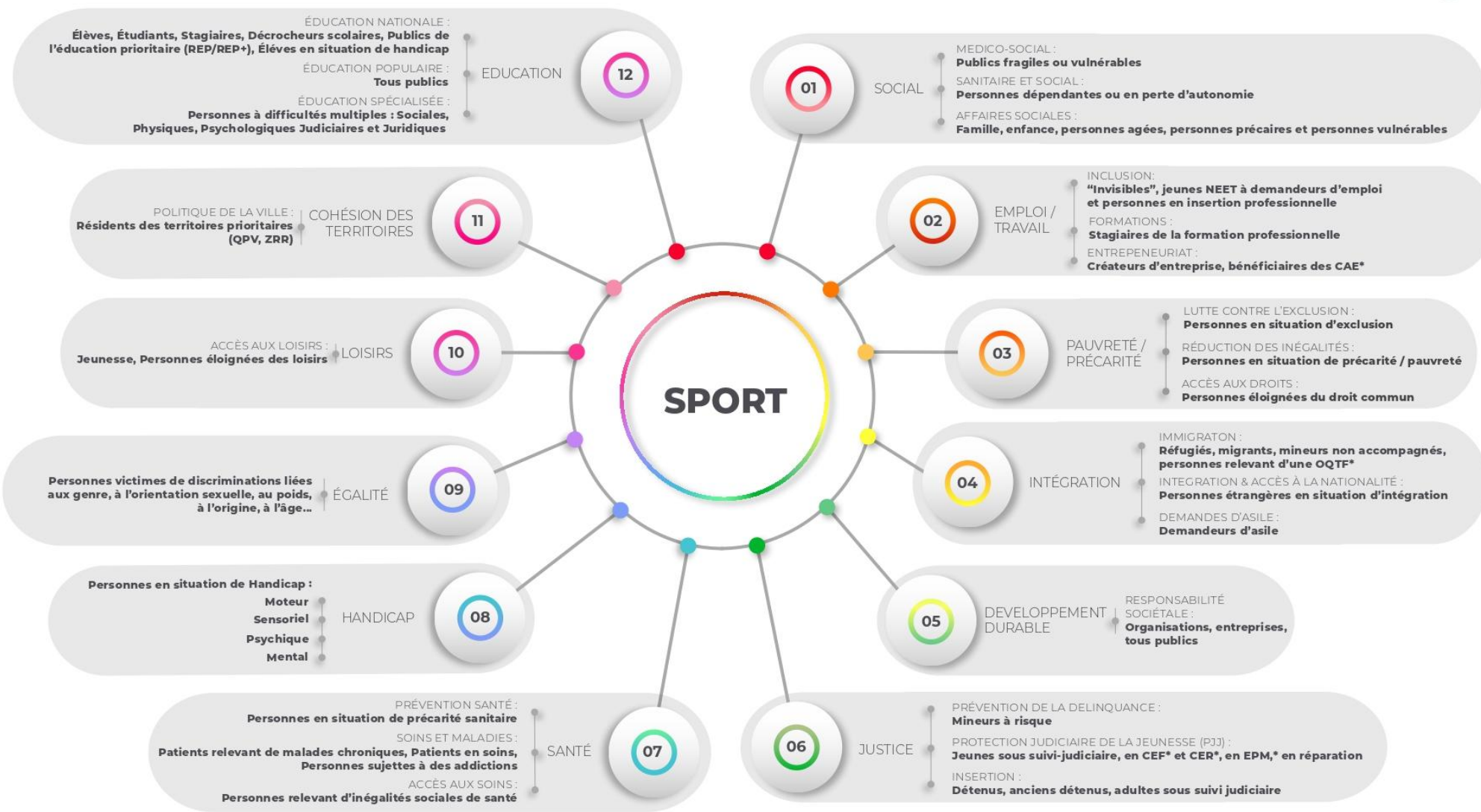
Des compétences spécifiques des encadrants :

Les intervenants mobilisent à la fois de compétences sportives, éducatives et sociales afin d'assurer un accompagnement global des publics.

LES POLITIQUES PUBLIQUES CONCERNÉES :



SOCIO-SPORT : ENTRÉE PAR LES PUBLICS



LES PUBLICS VISÉS :

CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
 CER : Centre Educatif Renforcé
 EPM : Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs
 OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

QPV : Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville
 REP : Réseau d'Éducation Prioritaire
 ZRR : Zone de Revitalisation Rural

3) Une brève histoire du socio-sport en France :

L'histoire du socio-sport en France s'inscrit dans une trajectoire longue, bien antérieure à l'apparition du terme lui-même.

Elle peut être comprise comme le passage progressif d'un usage éducatif et social du sport à la constitution d'un véritable champ professionnel.

Dès la fin du XIXe siècle et tout au long du XXe siècle, le sport est mobilisé par différents mouvements associatifs, éducatifs, confessionnels, ouvriers ou d'éducation populaire comme un outil de formation des individus et de construction du collectif. Cette première période montre que le sport a très tôt été pensé comme un support éducatif et social.

À partir des années 1980, l'utilisation sociale du sport prend une nouvelle dimension dans un contexte marqué par la montée du chômage, les difficultés d'insertion des jeunes, les tensions urbaines et l'émergence des politiques de la ville. Le sport devient progressivement un outil d'intervention sociale territorialisée.

Dans les années 1990 et 2000, cette dynamique se renforce avec le développement d'associations spécialisées dans l'insertion, l'éducation, la médiation ou la prévention par le sport. Le sport n'est plus seulement perçu comme une activité de loisir ou de compétition, mais comme un média permettant d'entrer en relation avec des publics éloignés des institutions, de travailler la confiance en soi, les comportements, les compétences sociales et parfois l'accès à l'emploi

VERS UNE STRUCTURATION DU SOCIO-SPORT :

Années 2010

Les années 2010 marquent une phase de reconnaissance plus affirmée. Le sport est de plus en plus intégré dans les politiques publiques liées à l'inclusion sociale, à la santé, à l'insertion professionnelle, à l'éducation, à la politique de la ville ou encore au handicap. Dans le même temps, les acteurs de terrain professionnalisent leurs pratiques

1

2

3

Aujourd'hui

Longtemps porté par des initiatives locales, associatives et militantes, le socio-sport tend aujourd'hui à se définir, à se professionnaliser et à s'inscrire durablement dans les politiques publiques. Il conserve cependant une caractéristique essentielle : utiliser le sport non comme une finalité en soi, mais comme un outil au service de finalités éducatives, sociales et sociétales, en direction de publics confrontés à des vulnérabilités ou à des difficultés spécifiques.

Depuis les années 2020

Depuis les années 2020, le socio-sport entre dans une phase de structuration plus explicite. Les acteurs cherchent à stabiliser une définition commune, à identifier les marqueurs propres aux actions socio-sportives, à formaliser les métiers, les compétences et les formations nécessaire



LE POINT DE VUE
DES CHERCHEURS...



Les travaux de recherche consacrés aux usages sociaux du sport invitent à définir le socio-sport avec prudence. Depuis les années 1990, plusieurs chercheurs ont montré que le sport ne produit pas automatiquement des effets éducatifs, sociaux ou intégrateurs. Dominique Charrier, puis William Gasparini, ont notamment contribué à déconstruire l'idée selon laquelle le sport serait naturellement porteur d'insertion ou de cohésion sociale.

Leurs travaux rappellent que les effets du sport dépendent toujours des conditions dans lesquelles il est mobilisé : publics visés, objectifs poursuivis, qualité de l'encadrement, moyens disponibles, durée de l'accompagnement et contexte territorial.

Cette approche est centrale pour définir le socio-sport. Le socio-sport ne se caractérise pas uniquement par la présence d'un public vulnérable ou par l'ouverture d'une activité sportive à de nouveaux pratiquants.

Les travaux de Jean-Charles Basson, mobilisés dans le cadre d'Impact Social par le Sport, insistent sur trois critères structurants :

Une finalité sociale explicite

Une ingénierie de projet adaptée

Des compétences spécifiques des intervenants

Autrement dit, il ne suffit pas de faire pratiquer du sport à des publics fragilisés pour produire une action socio-sportive.

Les chercheurs invitent donc à comprendre le socio-sport comme un champ d'intervention situé à l'interface du sport, du social, de l'éducation, de la santé, de l'insertion et des politiques publiques. Sa définition doit rester ouverte aux pratiques de terrain, mais elle doit aussi s'appuyer sur des repères suffisamment solides pour éviter une dilution du terme.

Depuis 2022, l'association Impact Social par le Sport a la chance de travailler avec plusieurs chercheurs issus de différents laboratoires dont :

- **Jean-Charles BASSON**, du CreSco, Université de Toulouse,
- **Marina HONTA**, du Centre Emile Durkheim, Université de Bordeaux,
- **François LE YONDRE**, du laboratoire VIPS2, Université Rennes 2,
- **Nicolas PENIN**, atelier SHERPAS, du laboratoire régional URePSSS, Université d'Artois,
- **Loïc SALLÉ**, atelier SHERPAS, du laboratoire régional URePSSS, Université de Lille.

SOCIO-SPORT : REPÈRES, PRATIQUES ET PERSPECTIVES

- TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024 et 2025 -

Pour en savoir plus :

 [Plateforme Sport et Inclusion](#)

 [LinkedIn](#)

 [Mail](#)

Avec le soutien de :



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



SOCIETE GENERALE
Fondation d'Entreprise

En partenariat avec :

